

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des audiences sur *les enjeux de la filière uranifère au Québec*, du 20 mai 2014 au 20 mai 2015.

Présenté par :

La Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique latine (QUISETAL) et le comité organisateur du Tribunal permanent des peuples sur l'industrie minière canadienne

L'Entraide missionnaire (L'EMI)
433, boul. Saint-Joseph Est
Montréal (Québec) H2J 1J6
CANADA

Téléphone : 514 270-6089

Courriel : gaiquel@lentraidemissionnaire.org

La Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique latine (QUISETAL), mise sur pied en 2007, est formée par des organisations non gouvernementales québécoises œuvrant dans les domaines de la justice sociale et écologique, de la solidarité internationale et des droits humains, de même que des groupes de recherche. Cette Coalition est constituée des organismes suivants : L'Entraide missionnaire, le Groupe de travail Non à Pascua-Lama de Montréal, le Comité pour la justice sociale, le Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL), le Projet Accompagnement Solidarité Colombie (PASC), le Projet Accompagnement Québec – Guatemala (PAQG), le Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté de l'Université du Québec à Montréal (Centr'ERE), le Centre de formation sociale Marie-Gérin-Lajoie (Centre

MGL), JUSTE – Justice Transnationales Extractives, Solidarité Laurentides Amérique Latine (SLAM).

Le comité organisateur de l'audience Amérique latine, qui a eu lieu du 29 mai au 1er juin 2014, du Tribunal des peuples sur l'industrie minière canadienne est composé par L'Entraide missionnaire; le Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL); le Projet Accompagnement Solidarité Colombie (PASC); Justice Transnationales Extractives (JUSTE); l'Institut Polaris; le Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté (Centre ERE-UQAM) et Alternatives. L'audience de Montréal fut dédiée à l'analyse des violations des droits par des entreprises minières canadiennes en Amérique latine, avec une attention particulière pour le rôle et la responsabilité de l'État canadien dans son appui à l'industrie

30 octobre 2014

Mémoire sur les enjeux de la filière uranifère au Québec

CONTEXTE

Depuis la catastrophe de Tchernobyl en Ukraine en 1986 et, plus récemment, celle de l'explosion du réacteur de Fukushima au Japon en mars 2011, les enjeux de la production d'uranium pour nourrir les réacteurs nucléaires sont devenus un fait d'actualité de premier plan lorsqu'il est question de ressource énergétique.

Ainsi, depuis que la compagnie Strateco a demandé un permis afin de poursuivre ses travaux d'exploration avancée dans le Nord-du-Québec, plus particulièrement sur le territoire Cri d'Eeyou Istchee, secteur Baie-James, les activités d'exploration et d'exploitation de l'uranium ne font pas du tout l'unanimité dans les régions concernées et dans l'ensemble du Québec. Les Nations autochtones tout comme de nombreuses municipalités au Québec s'opposent fermement au développement de cette industrie sur leur territoire.

Des moratoires sur les mines d'uranium existent déjà ailleurs dans le monde, notamment en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et dans l'État de la Virginie, à cause des risques que pose ce type de mines pour la santé, la sécurité et l'environnement.

Toutes les régions du Québec sont concernées par cet enjeu lorsque l'on considère les risques reliés à l'exploration, l'exploitation, le transport et l'utilisation de l'uranium, de même que l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux qui seraient éventuellement assumés par la société.

Présenté dans le cadre du mandat d'enquête et de consultation publique du BAPE sur l'avenir de la filière uranifère au Québec, ce mémoire a pour but d'exprimer notre désaccord face au développement de cette industrie au Québec et de sensibiliser les instances gouvernementales en ce sens. Nous sommes d'avis que les risques et les dangers inhérents au développement des mines d'uranium au Québec vont à l'encontre des droits des citoyens et des peuples autochtones.

Mémoire sur les enjeux de la filière uranifère au Québec

Manque d'acceptabilité sociale face à la filière de l'uranium au Québec

Tel qu'indiqué ci-dessus, les activités d'exploration et éventuellement le développement de mines d'uranium ont fait l'objet d'une forte opposition dans les régions concernées ces dernières années. À l'heure actuelle, plus de 300 municipalités et MRC du Québec ont adopté des résolutions en faveur d'un moratoire sur les mines d'uranium et/ou de l'abandon de la production nucléaire au Québec, chose faite pour la fermeture de la centrale Gentilly-2 en 2012. L'ensemble des Nations autochtones au Québec se sont également prononcés contre l'exploration et l'exploitation de l'uranium.

Ces dernières années, partout où des projets uranifères ont tenté de s'implanter, ils ont rencontré une vive opposition : bassin versant de la rivière des Outaouais (2005-2006); région des Hautes-Laurentides (2006-2007); Sept-Îles et la Côte-Nord (2008-2009); Grand Conseil des Cris et la Nation Crie de Mistissini à la Baie-James (2010-2011); Pointe-à-la-Croix dans la Baie-des-Chaleurs (2011); la Minganie et la basse Côte-Nord (2011-2012); puis l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (2013-2014). Des villes et villages comme Ottawa, Sept-Îles, Chelsea, Tadoussac, Natashquan, Amqui et bien d'autres ont adopté des résolutions contre l'exploitation uranifère.

En 2009, la population de Sept-Îles s'est mobilisée à au moins trois reprises pour demander au gouvernement du Québec un moratoire sur l'exploration et l'exploitation d'uranium au Québec. Lors d'une manifestation comptant près de 2000 personnes, les médecins signataires d'une lettre de démission envoyée au ministre de la Santé s'étaient réjouis de la mobilisation citoyenne. À la suite d'une rencontre avec les vingt-quatre médecins démissionnaires, la direction de la Santé publique du Québec a créé un comité chargé de l'évaluation des risques de l'uranium pour la santé. Le rapport de la Santé publique, publié en avril 2014, puis celui du comité d'évaluation, publié en août 2014, confirment plusieurs risques, impacts et incertitudes associés aux mines d'uranium.

Dans un même élan, des citoyens de Chibougamau ont partagé en février 2013 leur opposition au projet d'exploration uranifère Matoush de la minière Strateco. Dans une lettre publiée sur les médias sociaux, le groupe de citoyens disait que de nombreux Jamésiens étaient d'accord avec la Nation Crie et demandaient un moratoire sur l'uranium au Québec. Le groupe de citoyens regrettait qu'aucune enquête n'eût été réalisée pour connaître l'avis des Jamésiens sur ce projet. Le site du projet Matoush est notamment situé à proximité des limites du parc national Albanel-Témiscamie-Otish et des habitants de la région craignent que les opérations soient venues compromettre l'image du tourisme, une industrie en plein essor dans la région. La Ville de Chibougamau, qui se disait au départ favorable à la filière uranifère, a finalement nuancé sa position en affirmant que le consentement des populations et de la Nation Crie étaient nécessaires.

Comme le montrent ces prises de position, l'absence de solution connue et éprouvée pour gérer à long terme (voire des milliers d'années) les déchets radioactifs produits par les mines d'uranium préoccupe au plus haut point les communautés. Ces dernières perçoivent les risques de contamination éventuelle reliés aux mines d'uranium comme supérieurs aux bénéfices potentiels à court terme. Une fuite, un accident, un déversement est jugé inévitable à une échelle de temps dépassant des milliers d'années. Les risques connus pour la santé et les nombreuses incertitudes qui demeurent inquiètent également les

Mémoire sur les enjeux de la filière uranifère au Québec

communautés. Certaines d'entre elles craignent aussi que l'exploitation de l'uranium nuise à l'image de leur région et au développement de leur économie locale et régionale sur d'autres bases. Par ailleurs, la possibilité que de l'uranium extrait au Québec se retrouve un jour dans une arme nucléaire, soulève des enjeux éthiques majeurs qui troublent de nombreux citoyens. Enfin, des communautés estiment que le Québec étant en situation de suffisance énergétique et n'ayant aucune centrale nucléaire, le développement de la filière uranifère est inutile et insensé.

Le respect des droits citoyens et des collectivités

Le développement de la filière uranifère pose des enjeux fondamentaux sur le plan du respect des droits des citoyens et des Nations autochtones.

Certains principes mêmes de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne sont menacés, tels que ceux stipulés à l'article 46,1 : «*Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité 2006, c. 3, a. 19* ».

Par ailleurs, les risques à long terme que pose cette filière, combinés aux alternatives disponibles pour la société iraient à l'encontre des principes mêmes qui sous-tendent plusieurs lois du Québec, dont les principes suivants de la Loi sur le développement durable du Québec tel que démontré dans le tableau ci-dessous :

Principe	Énoncé du principe Exemples filière uranifère
Santé et qualité de vie:	les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
<i>Exemples spécifiques de non-respect de ce principe si exploitation uranifère</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Augmentation documentée des risques de cancer de poumon chez les travailleurs miniers.</i> ○ <i>Augmentation suspectée des risques de décès par leucémie pour la population.</i> ○ <i>Augmentation suspectée des risques de mutations génétiques et de grossesses défavorables.</i> <p>Impacts psychosociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Anxiété ressentie chez plusieurs individus en lien avec la radioactivité et ses effets potentiels.</i>
Équité et solidarité sociales:	les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
<i>Exemples spécifiques de non-respect de ce principe si exploitation uranifère</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>85% de la radioactivité du minerai exploité demeure dans les déchets miniers et ceux-ci demeurent toxiques et radioactifs pendant des milliers d'années.</i> ○ <i>Il n'existe pas de méthode connue et éprouvée pour légiférer et gérer un site aussi longtemps.</i>

Mémoire sur les enjeux de la filière uranifère au Québec

Principe	Énoncé du principe Exemples filière uranifère
Protection de l'environnement - Respect de la capacité de support des écosystèmes:	pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement; les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
<i>Exemples spécifiques de non-respect de ce principe si exploitation uranifère</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Pour chaque tonne d'uranium extrait, des milliers de tonnes de déchets miniers toxiques et radioactifs durant des milliers d'années sont générés.</i> ○ <i>Il n'existe pas de méthode connue et éprouvée pour légiférer et gérer un site aussi longtemps.</i> ○ <i>Les mines d'uranium, même les plus modernes, ne sont pas à l'abri des défaillances.</i> ○ <i>La contamination environnementale peut s'étendre sur des distances importantes.</i> ○ <i>Plus de 53 contaminants radiologiques et chimiques ont été identifiés dans les déchets miniers, incluant : thorium, radium, gaz radon, polonium, uranium, sélénium</i> ○ <i>Certains éléments chimiques et radioactifs peuvent se retrouver dans la chaîne alimentaire (ex. : chair des animaux et poissons).</i> ○ <i>Des sources d'eau souterraine et de surface peuvent également être affectées (risque de contamination des bassins versants du Lac Mistassini via la rivière Témiscamie et du Lac Saint-Jean via la rivière Péribonka).</i> ○ <i>Empreinte directe sur des territoires jusqu'ici peu exploités, machineries lourdes, forages, impacts cumulatifs, etc.</i>
Participation et engagement	la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique
<i>Exemples spécifiques de non-respect de ce principe si exploitation uranifère</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Manque d'acceptabilité sociale face à la filière de l'uranium au Québec.</i>
Accès au savoir	les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;
<i>Exemples spécifiques de non-respect de ce principe si exploitation uranifère</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Manque d'information scientifique probante sur les conséquences de l'exploitation uranifère sur la santé.</i>
Précaution:	lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
<i>Exemples spécifiques de non-respect de ce principe si exploitation uranifère</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Risques connus pour la santé et nombreuses incertitudes qui demeurent.</i> ○ <i>Risques connus sur l'environnement.</i>
Protection du patrimoine culturel	le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son

Mémoire sur les enjeux de la filière uranifère au Québec

Principe	Énoncé du principe Exemples filière uranifère
<i>Exemples spécifiques de non-respect de ce principe si exploitation uranifère</i>	identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent; <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Modification irréversible du paysage et de la qualité de l'environnement dans les régions touchées.</i> ○ <i>Conséquences importantes sur les pratiques ancestrales des peuples autochtones.</i>
Production et consommation responsables	des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;
<i>Exemples spécifiques de non-respect de ce principe si exploitation uranifère</i>	<i>Dans le contexte québécois actuel d'autosuffisance énergétique :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>l'exploitation de l'uranium serait vouée exclusivement à l'exportation, alors que les risques de contamination et les coûts associés à la gestion à long terme des millions de tonnes de résidus radioactifs laissés derrière reposeraient sur les épaules de l'État québécois et de ses contribuables.</i> ○ <i>l'utilisation de ressources (eau et énergie fossiles) requises pour l'exploitation minière et le transport, constituerait un gaspillage.</i>
Pollueur payeur :	les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;
<i>Exemples spécifiques de non-respect de ce principe si exploitation uranifère</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Compte tenu du caractère hautement toxique et radioactif ainsi que de la durée de vie quasi infinie des résidus miniers uranifères, aucune garantie financière ne pourrait couvrir la totalité des dommages ni s'appliquer sur une période suffisamment longue pour pallier les atteintes environnementales et sanitaires causées par l'exploitation uranifère.</i>
Internalisation des coûts :	la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.
<i>Exemples spécifiques de non-respect de ce principe si exploitation uranifère</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Compte tenu du bas prix actuel de l'uranium (le prix de l'U a chuté de 50% depuis l'accident de Fukushima en 2011 et de 70% depuis 2008), du faible taux de redevance en vigueur au Québec et du mode de calcul de ce dernier (valeur brute), les bénéficiaires escomptés pour le Québec ne pourront jamais permettre de recouvrer les coûts cumulés des dommages à l'environnement, à la santé publique et pour la décontamination des sites après la période d'exploitation.</i>

Droits des peuples autochtones

Une décision d'aller de l'avant avec la filière uranifère au Québec risque d'entrer directement en conflit avec les droits constitutionnels et internationaux des peuples autochtones. Les décisions

Mémoire sur les enjeux de la filière uranifère au Québec

successives de la Cour suprême du Canada ont confirmé les droits des Nations autochtones dans les processus de décisions concernant le développement du territoire et des ressources. La Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones (appuyée par le Canada en novembre 2010) établit clairement le consentement préalable, libre et éclairé des Nations autochtones comme un principe de base avant tout développement sur leur territoire ancestral. De plus, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), conclue en 1975 avec les gouvernements du Québec et du Canada, confère des droits bien définis aux Nations Cris et Inuits du Nord-du-Québec, notamment une large autonomie politique et droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage sur les territoires. En contrepartie, le gouvernement du Québec a obtenu le droit de développer le potentiel hydroélectrique du territoire, de même que celui d'autres ressources, en autant que les droits des Nations autochtones soient respectés. Une convention complémentaire à la CBJNQ a été conclue en 1978 avec la Nation Naskapi.

La position des Nations autochtones au Québec sur la filière de l'uranium est claire : c'est un non catégorique. La Nation Crie de Mistissini, appuyée par le gouvernement régional du Grand conseil des Cris, l'a clairement exprimé depuis 2010 face au projet Matoush de la compagnie Strateco. En mars 2013, ce fut autour des chefs de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador d'adopter une résolution contre l'exploitation de cette filière à cause des impacts anticipés à long terme sur l'environnement, le territoire et leurs pratiques ancestrales. Le 25 septembre 2014, dans un geste historique, l'ensemble des Nations autochtones au Québec ont décidé de faire front commun contre l'industrie uranifère au Québec. En octobre 2014, la Nation Crie, avec à sa tête le grand chef Matthew Coon Come, a débuté une tournée internationale pour faire campagne en faveur d'un Québec sans uranium. La délégation Crie ira notamment en Allemagne, en Autriche, en Jordanie et en Australie, l'un des plus grands producteurs mondiaux d'uranium.

***Face aux risques et dangers inhérents à la filière de l'uranium,
nous demandons au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire
permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur l'ensemble du
territoire québécois.***

Signatures :

Thérèse Guay, JUSTE ; Marie-Eve Marleau, CDHAL; Gerardo Aiquel, L'Entraide missionnaire; Marie-Eve Campbell, JUSTE; Éva Mascolo-Fortin, CDHAL; Rocío Barba, CDHAL

Signé à Montréal le 30 du mois octobre 2014

Mémoire sur les enjeux de la filière uranifère au Québec

RÉFÉRENCES

Principes de la Loi sur le développement durable du Québec :

www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf

Chartre québécoise des droits et libertés de la personne :

www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM

Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones :

www.newswire.ca/fr/story/1417800/les-premieres-nations-au-quebec-sont-unies-dans-leur-opposition-a-l-exploitation-miniére-de-l-uranium

Convention de la Baie-James et du Nord québécois (1975)

<http://www.keac-ccek.ca/documents/CBJNQ-f.PDF>

Carte des régions uranifères au Québec:

www.quebecsansuranium.org/sites/default/files/Carte-Uranium-2013-03-01.jpg |

www.mern.gouv.qc.ca/publications/mines/u_au_quebec.pdf

Municipalités et MRC ayant adopté des résolutions contre la filière de l'uranium ou du nucléaire au Québec :

www.quebecsansuranium.org/resolutions-municipales

Médecins, municipalités, Autochtones, société civile unissent leurs voix pour un moratoire (2013-2014):

www.rncreq.org/communiqués/2014-05-08-BapeUranium-Communique.pdf

www.rncreq.org/communiqués/2013-03-11-Communique-Mines%20uranium-RNCREO.pdf

www.newswire.ca/en/story/1137857/bape-generique-sur-la-filiere-uranifere-au-quebec-l-initiative-boreale-canadienne-applaudit-l-annonce-du-gouvernement-de-pauline-marois

Citoyens Baie-James / Eeyou Istchee sans uranium (lettre ouverte 14 février 2013)

<https://www.facebook.com/bjeisansuranium>

Les Premières nations unies au Québec dans leur opposition à l'exploitation de l'uranium (2014) :

www.newswire.ca/fr/story/1417800/les-premieres-nations-au-quebec-sont-unies-dans-leur-opposition-a-l-exploitation-miniére-de-l-uranium

www.newswire.ca/fr/story/1138001/l-apnq-s-objecte-fermement-a-l-exploration-et-a-l-exploitation-de-l-uranium

<http://www.gcc.ca/newsarticle.php?id=223> | <http://www.gcc.ca/newsarticle.php?id=224>

<http://www.gcc.ca/newsarticle.php?id=281> | <http://www.gcc.ca/newsarticle.php?id=286>

Rapport de l'Institut nationale de la santé publique du Québec (2013)

- Extraits : www.quebecmeilleuremine.org/sites/default/files/2014-05-INSPQ-MinesUranium-Annexe_1.pdf

- Complet : www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1714_ImpactsSaniProjetsUraniNordCotiers.pdf

Rapport de l'Académie des sciences des États-Unis pour l'État de Virginie (2012)

- Résumé www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/documents/GEN4.pdf

- Complet http://dls.virginia.gov/commissions/cec/files/NAS_study.pdf

Rapport du Comité d'examen environnemental, exploration uranium Matoush, Baie-James (2011):

www.gcc.ca/pdf/COMEX-Matoush-report_ENG.PDF, www.gcc.ca/pdf/COMEX-Matoush-report_FRE.PDF

World Nuclear Industry Status Report (2014)

www.worldnuclearreport.org/IMG/pdf/201408msc-worldnuclearreport2014-lr-v3.pdf

Mémoire sur les enjeux de la filière uranifère au Québec

Rapport du Renewable Energy Policy Network (2013)

www.ren21.net/portals/0/documents/resources/qsr/2013/qsr2013_lowres.pdf

Rapport du Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec (2011)

www.rncreq.org/images/UserFiles/files/2012-05-04-Analyse_Nucleaire.pdf

Mémoire de maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke (2013)

www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2013/Amabili-Rivet_V_2013-09-12_.pdf

Présentation de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire en France (2014) :

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/documents/INFO48.pdf>

Présentation du ministère du développement durable et de l'environnement du Québec (2014) :

www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/documents/INFO3.1.pdf

Présentation de la commission canadienne de sûreté nucléaire (2014)

www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/documents/INFO14.pdf

Rapport du Comité d'examen environnemental, exploration uranium Matoush, Baie-James (2011):

www.qcc.ca/pdf/COMEX-Matoush-report_FRE.PDF

Présentation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (2014)

www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/documents/INFO55.pdf

Prix de l'uranium sur infomine

www.infomine.com/investment/metal-prices/uranium-oxide/all/

Fin du document
